



Vers une sociologie du marché du basket-ball féminin : éléments de monographie statistique

Anaïs Déas, Williams Nuytens

DANS **MOVEMENT & SPORT SCIENCES - SCIENCE & MOTRICITÉ** 2015/2 n° 88 , PAGES 35 À 42
ÉDITIONS **EDP SCIENCES**

ISSN 2118-5735

DOI 10.3917/sm.088.0035

Date de mise en ligne : 04/06/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://stm.cairn.info/revue-movement-and-sport-sciences-2015-2-page-35?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour EDP Sciences.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Vers une sociologie du marché du basket-ball féminin : éléments de monographie statistique

Anaïs Déas et Williams Nuytens

Université d'Artois, laboratoire Sherpas, chemin du marquage, Liévin, 62800, France

Reçu le 15 novembre 2013 – Accepté le 2 février 2014

Résumé. Cet article est consacré aux joueuses professionnelles. En France. Aujourd'hui. Il rassemble les résultats et analyses d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des clubs professionnels de la région Nord-Pas-de-Calais ($N = 6$) et de leurs joueuses sous contrat ou non, sous convention ou non ($N = 60$). L'ambition de cette monographie statistique est plurielle entre une description des joueuses, une caractérisation des relations contractuelles qui les relient à leur club, une mesure des éléments de régulation différenciant les deux premiers niveaux de la hiérarchie sportive. Si nos résultats constituent le socle à partir duquel se dessine une recherche de nature inductive, ils permettent surtout de participer à l'objectivation du marché d'un travail sportif encore méconnu. Ainsi certains éléments centraux de la professionnalisation apparaissent, contrant alors sa nature flottante pour mieux justifier une poursuite de la recherche en direction de tiers régulateurs (les agents notamment).

Mots clés : Marché sportif, sociologie, basket professionnel féminin, monographie, statistique

Abstract. Towards a sociology of women's basketball market: basic statistics monograph.

This article is devoted to professional basketball players. In France. Today. It brings together the results and a survey of all professional clubs in the Nord-Pas-de-Calais ($N = 6$) and their players under contract or not, in agreement or not ($N = 60$). The aim of this monograph is plural statistical enter a description of the players, a characterization of contractual relations that connect them to their club, a measure of regulatory elements differentiating the first two levels of the sports hierarchy. If our results are the foundation from which emerges a search inductive nature, they mostly allow to participate in the objectification of a sports labor market still unknown. And some core elements of professionalism displayed while countering its floating nature to better justify further research in the direction of third regulators (including agents).

Key words: Sports market, sociology, women's professional basketball, monograph statistics

1 Introduction

Les Jeux Olympiques de Londres ainsi que le dernier championnat d'Europe des nations ont consacré les performances du basket-ball féminin français. Ainsi en quelques années, les meilleures joueuses françaises ont vu leur statut médiatique évoluer, passant de l'anonymat au devant de la scène. Progressivement ces championnes gagnent en reconnaissance, produiraient de l'identification et finissent même par être identifiées à l'aide d'un pseudonyme devenu célèbre « les braqueuses ». Peut-on imaginer cependant qu'un tel revirement s'accompagne d'un traitement, économique par exemple et professionnel plus largement, équivalent à celui des hommes ? Répondre à cette question implique d'arrêter les contours

d'une comparaison qui, en l'état actuel des connaissances, paraît improbable en raison de la diversité des variables qu'elle induit depuis les niveaux de rémunération jusqu'aux comportements des dirigeants de clubs (Kahn, 1991). On peut au mieux supposer que les inégalités entre hommes et femmes sont fortes dans le contexte du basket-ball, notamment parce que le sport intensifierait tendanciellement les inégalités de genre (Eitzen & Frey, 1991). Le conditionnel s'impose ici en effet d'une part en raison du caractère non nomologique de cet énoncé, d'autre part parce que le basket-ball féminin reste un objet méconnu. Il nous semble l'être davantage depuis que des médias d'envergure s'y intéressent, essentiellement à cause des contractions que provoque l'économie journalistique (Lemieux, 2000).

Méconnaissances et raccourcis sont ainsi à l'origine de l'enquête sur laquelle s'appuie cet article. Entamé en 2011, le travail présenté ressemble à ce que l'on nomme communément une « phase d'exploration ». Inscrite dans un programme de travail doctoral mais destinée à livrer quelques informations utiles dans une démarche de type inductif (Glaser & Strauss, 2010; Strauss, 1992), l'exploration aura essentiellement été organisée autour d'une question simple visant à mieux cerner le professionnalisme dans le basket-ball féminin : Que représente ce marché aujourd'hui ? Si cette interrogation porte des enjeux qui dépassent une perspective strictement sportive comme la féminisation des métiers (Malochet, 2007) ou la précarisation d'anciens sportifs (Javerlhiac, Bodin, Huet & Robène, 2011), il n'en sera pas fait état dans cet article centré sur la définition progressive du marché du basket-ball féminin comme objet. Cette ambition passe ainsi inévitablement par une tentative de catégorisation de la notion de professionnalisation appliquée aux sportives, soit un groupe qu'il s'agit ici de caractériser avant même de vouloir en décrire la création ou les modifications. On sait effectivement que la catégorie demeure flottante car structurée entre des dimensions managériale et gestionnaire, culturelle et identitaire, politique et administrative, pratique même (Demazière, 2009). C'est d'ailleurs ce qui justifie un travail sociologique porté sur un versant social articulant l'analyse des interactions, des tensions, des conflits, des échanges qu'introduisent divers acteurs (les agents, les dirigeants, les joueuses...). Mais encore faut-il les définir, les caractériser. C'est ce que nous proposons ici en traitant particulièrement des joueuses sur la base de matériaux issus d'une enquête de terrain de type quantitatif.

2 Contexte

D'après la Fédération Française de Basket-ball (FFBB, 2010), le basket est le sport le plus pratiqué au monde avec 400 millions de joueurs, loin devant le football (250 millions) et le tennis (120 millions). En France la pratique se classe en 2010 en cinquième position des fédérations de type unisport ayant le plus de licenciés. Deuxième sport collectif le plus populaire après un football largement en tête avec plus de deux millions de licenciés, le basket-ball se distingue par sa féminisation (178 885 licenciées en 2010). Si son histoire en fait effectivement un point d'observation des rapports culturels franco-américains (Artiaga, 2010), niveaux et taux différenciés de licenciés justifient que l'on s'intéresse particulièrement au basket-ball considéré comme « le premier grand sport d'équipe féminin » (Augustin, 2007, p. 31). Composé de deux ligues, la Ligue Féminine de Basket-ball (LFB) et la Ligue Féminine 2 (LF2), l'espace professionnel se distribue en championnats organisés selon un système de promotion-relégation. Ce système ouvert, contraire à ce qui se joue aux États-Unis structurés en un modèle fermé (Bourg & Gouguet, 2012), permet une rotation annuelle des deux dernières équipes de LFB

au profit des deux meilleures équipes de LF2 structurant ainsi une incertitude sportive et économique. Seule l'équipe de l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique, constituée de jeunes espoirs françaises en formation, évoluant en LF2 se maintient dans la hiérarchie sportive quel que soit son classement. Une telle configuration oblige les clubs à être compétitifs, notamment en recrutant des joueuses de qualité et en formant des espoirs au sein de leur outil de formation. En effet contrairement à ce qui se produit dans le monde de l'entreprise non sportive, l'ouverture par le bas (soit ici la relégation éventuelle) injecte une césure à la baisse des ressources budgétaires : les recettes sur matches diminuent ainsi que les recettes fatales (sponsoring, ventes de marchandises, droits TV...) contribuant ainsi à préserver la régulation des investissements. Or ceux-ci restent pour l'essentiel associés aux joueuses, c'est-à-dire que leur régulation relève d'une articulation entre capital joueuses et coût du travail (Minquet, 2004, p. 142–146). D'une certaine façon cela n'a rien d'exceptionnel de sorte que l'observateur se retrouve devant un modèle classique d'offres et de demandes, d'équilibres et de déséquilibres que viennent réguler des tiers (les agents, les joueuses non substituables ou substituables...). Pour éprouvé qu'il soit, ce modèle interprétatif risque cependant ici de souffrir d'un manque de falsification en raison du marché observé. Outre le fait qu'il concerne un univers féminisé, l'objet travaillé reste insuffisamment documenté au point que les seules données disponibles proviennent de la LFB¹. Elles dessinent de façon simpliste, et de seconde main, une esquisse de ce qu'est le basket professionnel féminin en France. Il faut pourtant en tenir compte.

On remarque globalement une grande hétérogénéité, tant au niveau des statuts des joueuses (professionnelle, amateur sous contrat et amateur) que des salaires (qui nécessiteraient un regard approfondi pour éviter les confusions entre moyenne à l'année et moyenne à la saison). Ainsi pour la saison 2009/2010 le salaire moyen à la saison d'une joueuse professionnelle est de 4503 euros, avec un minimum de 1282 euros et un maximum à 11085 euros correspondant au traitement d'une joueuse étrangère. Le salaire moyen des françaises est de 3845 euros contre 6326 pour les étrangères hors Union Européenne. À ces salaires s'ajoutent parfois la mise à disposition d'un logement (pour 74 % des professionnelles) et d'un véhicule (pour 26 % d'entre elles). La durée des contrats varie de quelques mois (pour une pigiste²) à plusieurs années, deux ou trois ans au maximum et de manière générale. Sur la saison 2010/2011, seules 32 % des joueuses professionnelles ont un contrat pluriannuel, c'est-à-dire supérieur à 12 mois, et ont plus de

¹ Les informations générales ont été obtenues auprès de la fédération sur la base du respect de l'anonymat des joueuses et des clubs, à partir du bilan de la saison 2010/2011.

² Une pigiste est une joueuse qui va être recrutée pour limiter un manque de performance de l'équipe, pour remplacer une joueuse blessée, etc.

20 ans dans 98 % des cas. On remarquera que 89 % des joueuses professionnelles travaillent avec un agent sportif, cet intermédiaire entre le club et la joueuse pour ce qui regarde la négociation des contrats entre autres. Par ailleurs et tandis que le règlement prévoit au plus 4 étrangères (dont 2 hors Union Européenne) sur la feuille de match en LFB et moitié moins en LF2, avec éventuellement le recrutement d'un « joker médical », les étrangères représentaient 33 % des joueuses qualifiées au cours de la saison 2010/2011. Enfin une perspective plus large allant de la saison 2003/2004 à la saison 2010/2011 signale une évidente professionnalisation d'un point de vue pratique, et certes réducteur, se traduisant en terme de débouchés et donc d'emplois : il y a effectivement une augmentation du nombre de joueuses françaises et étrangères au niveau le plus élevé de la hiérarchie sportive. L'absence de données relatives à la LF2 souligne la difficulté que rencontre l'enquêteur lorsqu'il ne dispose que de données de seconde main, relevant en outre de la fédération. On ne peut évidemment s'en contenter d'autant qu'une connaissance indigène du milieu³ laisse supposer que la situation au sein de la LF2 se caractérise par une hétérogénéité criante des statuts et des salaires. Ce constat empirique – mais non certifié – semble également valable pour ce qui concerne les budgets des clubs qui, conséquemment, influencent les activités des agents et des dirigeants. Avec un budget moyen de 1 247 000 euros pour la saison 2010–2011, les ressources des clubs varient remarquablement de 574 000 euros à 2 395 000 euros, soit plus de quatre fois le budget minimum. Combinées à l'incertitude que déclenche l'usage de matériaux de seconde main, de telles variations justifient que l'on adopte une démarche de recherche axée sur un travail de terrain. Remarquant la forte concentration de clubs de basket-ball féminin de haut-niveau dans la région Nord-Pas-de-Calais (3 clubs évoluaient en LFB et 3 autres en LF2 au cours de la saison 2011/2012 sur un total de 28 équipes), nous avons bâti un protocole de recherche visant à apprécier plus justement les caractéristiques d'un échantillon de 60 professionnelles.

3 Méthode

Si la plupart des enquêteurs a bien conscience qu'il n'existe pas une sociologie et un seul paradigme (Boudon & Leroux, 2003), tous s'accordent sur la nécessité de recourir au travail de terrain. C'est en effet de cette manière que se construisent les théorisations, les conceptualisations mais à la condition expresse que l'enquêteur produise lui-même ses matériaux à des fins de certification certes, mais également de contrôle (Dubar, 2006). Le questionnaire semble de ce point de vue représenter

une technique de recherche opportune que renforce l'ambition descriptive (Mendras & Oberti, 2000, p. 161–214). Après avoir intégré la place de cet outil dans un protocole plus large (Quivy & Van Campenhout, 2006) et saisi la nécessité d'assurer le gain du terrain (Beaul & Weber, 2010) nous avons élaboré une grille de questionnement en tenant compte des acquis de la sociologie des professions (Dubar & Tripier, 2005), de la segmentation des activités (Strauss, 1992) y compris quand elle est appliquée à l'activité sportive (Brissonneau, Aubel, & Ohl, 2008). En la matière une connaissance indigène du professionnalisme a notablement facilité la compréhension de certaines conceptualisations et, surtout, l'accès au terrain. Les différentes variables structurant l'outil ont été choisies pour caractériser l'échantillon à partir de traits à plat, de corrélations et d'occurrences. On retrouve donc l'âge, la nationalité⁴ (française ou étrangère), le niveau (LFB ou LF2), le type de contrat (professionnel, sous convention, pas de contrat), l'âge de début de pratique, les principales influences dans le choix du basket-ball comme pratique (familiales, scolaires, médiatiques, autres), la situation familiale des joueuses (célibataire, en concubinage, mariée ou pacsée) ou encore la situation parentale. Le chômage a également été évoqué, tout comme la place de la reconversion.

La passation a été réalisée au cours de la saison sportive 2011–2012. Six équipes de LFB et LF2 de la région Nord-Pas-de-Calais ont été étudiées. Il s'agit exactement des clubs d'Arras, du Hainaut et de Villeneuve d'Ascq pour la LFB et de ceux d'Armentières, de Dunkerque et de Calais pour la LF2. Le choix de passer par une joueuse de chaque club a été préféré à l'option du dirigeant comme relais. Ainsi après une première prise de contact avec les différentes joueuses sélectionnées, une explicitation du questionnement a permis de maintenir une forme de pression et d'établir un contrat de communication : celui-ci était principalement organisé autour du respect de l'anonymat et de l'intérêt de cette enquête pour le basket-ball féminin. Les questionnaires remplis ont été retournés soit par voie postale soit en main propre (à la suite de rencontres par exemple) après quelques relances téléphoniques. La démarche employée a permis d'obtenir 56 retours sur 60 possibles pour un total de 6 clubs, considérant que l'effectif d'une équipe était de 10 joueuses eu égard aux places disponibles sur les feuilles de match du championnat. Cependant, pour ne pas mettre à l'écart certaines joueuses, quelques questionnaires de plus ont été transmis au motif qu'un élargissement du groupe de joueuses à 12 unités restait probable (sachant néanmoins que les 11^e et 12^e ne l'intègrent pas nécessairement). Partant du principe que la base atteint 10 joueuses par club, on peut donc dire que le taux de retour avoisine 90 % (allant de 60 % dans le pire des cas à 100 % dans le meilleur).

³ L'un des auteurs, et plus exactement l'enquêteur, a connu le professionnalisme durant sept saisons à partir de la première moitié des années 2000.

⁴ Certains questionnaires ont donc été rédigés en anglais pour améliorer les taux de réponse des professionnelles non francophones.

4 Résultats

Globalement, les résultats montrent une difficulté d'accéder et de se situer sur le marché de ce travail sportif où règne une forte concurrence, ainsi qu'une emprise de l'activité sur le reste de la vie. Avec une moyenne de 23,85 ans et une médiane à 24 ans, les joueuses étudiées ont entre 16 et 31 ans et 7,4 % sont encore mineures contre 13 % qui ont plus de 30 ans. Ainsi presque 80 % des joueuses ont entre 18 et 29 ans, confirmant ainsi le caractère discriminant de l'âge dans le travail sportif ; la relation nouant l'âge au capital corporel comme ressource professionnelle ayant déjà été montrée dans le football par exemple (Drut, 2011, p. 71) ou la danse contemporaine (Sorignet, 2004a, p. 72). L'âge semble également jouer un rôle en faveur des joueuses ayant précocement débuté l'activité. Dans un cas sur deux, l'accès au haut-niveau dérive d'une découverte à « 8 ans ou avant » : la socialisation sportive dès le plus jeune âge continue d'influencer notablement le volume d'apprentissages techniques et tactiques. *A contrario* sur les 30 joueuses ayant commencé le basket-ball très tôt, seules 66,7 % sont sous contrat professionnel avec leur club, 26,7 % sous convention quand 6,7 % n'ont pas de contrat (Fig. 1). Bien qu'au nombre de cinq, il faut souligner en effet que la totalité des joueuses ayant découvert l'activité après 14 ans est sous contrat professionnel. Finalement, deux profils de joueuses se distinguent à cet égard. D'abord celui d'une joueuse qui a pu vivre dès son plus jeune âge une socialisation progressive de l'activité : dans ce cas, le sujet a pu profiter d'un héritage de parents sportifs ou adeptes du spectacle sportif sous toutes ses formes (télévisuel ou bien des rencontres « du club du coin » où peut-être un des parent évolue), voire tirer profit d'une pratique scolaire plaisante. Ici, il n'est pas rare de voir l'influence familiale primer, ce qu'attestent 80 % des joueuses ayant débuté le basket à « 8 ans ou avant » en plaçant la famille au rang d'influence majeure (contre environ 40 % de celles ayant débuté plus tardivement). Ces résultats ne sont pas sans rappeler ceux observés dans le cadre de l'athlétisme (Forté, 2006, p. 57) ou du football (Bertrand, 2011, p. 95), et qui se rapportent aux renforcements positifs opérés par les parents encourageants. Nos données laissent néanmoins supposer, chez ce type de joueuses, qu'un niveau de jeu insuffisant pour prétendre à un contrat salarial s'accompagne d'un engagement sportif évident : soit par stratégie pour passer du statut de joueuse sous convention à joueuse sous contrat, soit pour le plaisir d'évoluer au plus haut niveau. Un second profil de joueuses se dessine en comparaison à ce premier : on peut le qualifier de talent tardif. En effet, les rares joueuses ayant commencé l'activité « après 14 ans » sont toutes sous contrat professionnel. On suppose que ces joueuses ont été détectées pour leurs qualités physiques, telle une grande taille ou une aisance avec le ballon par exemple. Il faudra attendre de nouveaux matériaux pour falsifier cet énoncé catégorisant des voies d'accès à la professionnalisation, et approfondir ou élargir des profils entraperçus.

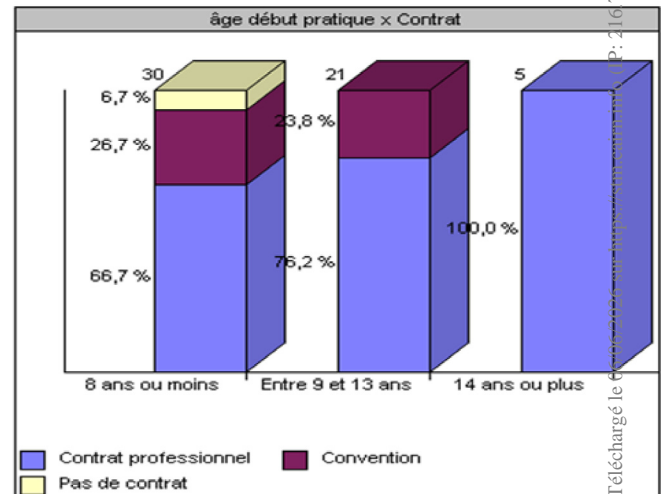


Fig. 1. Type de contrat, découverte précoce et talent tardif. Lecture : 66,7 % des joueuses ayant commencé le basket à 8 ans ou moins sont sous contrat professionnel. – *Type of contract, premature discovery and late talent.*

Deux autres aspects se dégagent des données. Le premier concerne la mobilité géographique induite par des durées de contrats relativement courtes qui semblent impacter la vie privée des joueuses. Ainsi 60,7 % de la population étudiée se déclareraient célibataires⁵ contre 26,8 % en concubinage tandis que 12,5 % des joueuses sont mariées ou pacsées. On retrouve ici une caractéristique relativement stable que d'autres travaux ont mis en évidence. Ainsi une enquête a montré une part importante de jeunes joueuses (plus des deux tiers ont entre 20 et 30 ans) en majorité célibataires et ce sur un échantillon d'un vingtaine d'équipes (Mennesson, 1994, p. 23), quand une autre axée sur l'athlétisme va dans le même sens tout en précisant qu'une « concurrence temporelle entre les contextes » sportif et familial produit une difficile articulation entre haut niveau et conjugalité extérieure à l'athlétisme (Forté, 2006, p. 65). La situation parentale des joueuses traduit cet état de fait comme environ 5 % de joueuses ont un ou plusieurs enfant(s) ; là encore, la pratique sportive impacte l'existence. Maternité et carrière semblent difficilement conciliables : la première constitue un obstacle à la poursuite de la carrière pendant que celle-ci freine la volonté de devenir maman. Car être maman suppose non seulement d'arrêter la pratique de l'activité sportive pendant le temps de la grossesse, mais aussi de s'astreindre à une remise en forme tant au niveau physique que technique au terme de celle-ci pour qui veut décrocher un « bon contrat ».

⁵ On peut supposer sur la base d'un travail consacré aux normes de sexualité dans le sport (Sablík & Mennesson, 2008), qu'une partie de ces célibataires se trouvent engagées dans des pratiques homosexuelles. Aussi, compte tenu de la force normative associée à l'hétérosexualité dans le sport, on peut douter de la proportion aux deux tiers de célibataires déclarées.

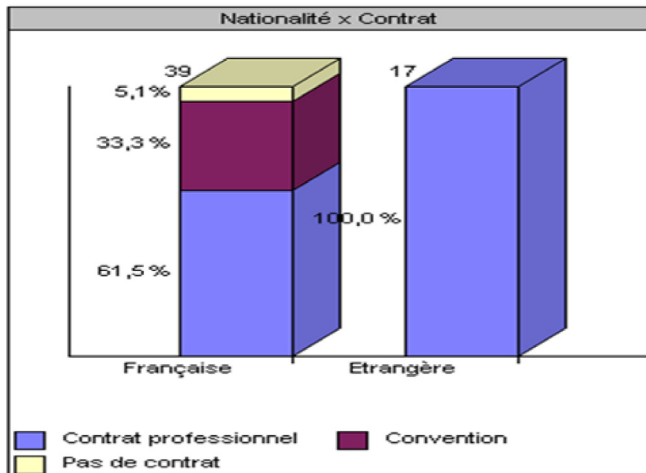


Fig. 2. Type de contrat et nationalité. Lecture : 33,3 % des françaises sont sous convention avec le club pour lequel elles jouent. – *Type of contract and nationality.*

On partira du principe socialement partagé, mais repéré de façon informelle dans l'enquête, qu'un « bon contrat » combine les aspects sportif et financier. Notre traitement statistique fait apparaître que 73,2 % des enquêtées sont sous contrat professionnel, 22,3 % sans convention et 3,6 % sans contrat. Ajoutons à cette différenciation des inégalités entre les salaires qui rapprochent le basket-ball féminin d'un modèle de professionnalisme rationalisé où, entre autres, la répartition inégalitaire de la masse salariale fait référence (Drut, 2011, p. 69). Dans le basket-ball féminin comme ailleurs sans doute, la chance de trouver un contrat avantageux reste dépendante du niveau : en la matière donc la LFB domine la LF2. On peut pourtant affiner cet aspect en croisant les variables « nationalité » et « niveau ». Ce travail montre qu'en moyenne une équipe de LFB compte 6 étrangères pour 4 françaises alors que les clubs de LF2 comptent 80,8 % de françaises pour 19,2 % d'étrangères. Cet écart, reflet d'un règlement autorisant quatre étrangères en LFB contre deux en LF2, souligne combien la concurrence étrangère représente un facteur discriminant de la régulation du marché du travail : la joueuse le subit même lorsqu'elle tente d'y trouver sa place. En ce sens la FFBB, au travers du règlement imposé, limite et contrôle les flux des joueuses venues des quatre coins du monde. On remarque à cet égard que les clubs utilisent au maximum le quota d'étrangères, mais aussi que 100 % des étrangères sont sous contrat professionnel (contre 61,5 % des françaises, Fig. 2). La concurrence des joueuses étrangères façonne la pratique de haut niveau et sa mise en spectacle : il n'est ainsi pas rare de voir le « 5 majeur⁶ » des équipes de LFB constitué des 4 étrangères (auxquelles s'ajoute une française).

⁶ Le « 5 majeur » d'une équipe se constitue des 5 joueuses qui débute le match sur le terrain. Ce sont en général les meilleures qui sont retenues à chaque poste de jeu.

On constate parallèlement à cette domination qu'une partie non négligeable (plus d'un tiers) des joueuses étrangères a déjà vécu une année sans club au cours de la carrière tandis qu'aucune basketteuses française n'est concernée (Tab. 1). Est-ce à dire que la contractualisation salariale s'accompagne d'un plus grand risque de précarisation? On peut en douter car, s'agissant des joueuses françaises, tout porte à croire que plusieurs d'entre elles se sont retrouvées sans contrat professionnel à un moment donné de leur carrière sans pour autant entrer dans la catégorie des « joueuses sans club » : certaines joueuses peuvent ainsi évoluer en LF2 tout en poursuivant des études voire pour exercer une activité professionnelle. Le sort des « étrangères » diffère. Dans leur cas le basket-ball constitue l'unique activité, et le marché devient alors le seul espace professionnel où se déploient des stratégies d'attente visant à optimiser des réputations et des carrières.

5 Discussion

Joueuses françaises et joueuses étrangères n'adoptent donc pas le même rapport au marché durant une carrière dont l'issue paraît fatale dans bien des cas comme l'exprime la formule de « deuil identitaire » (Sorignet, 2004b, p. 117). Ainsi la question taboue de la reconversion se présente fréquemment comme une étape difficile à vivre lorsqu'elle s'impose à la joueuse, alors que l'envisager dès le début du professionnalisme implique une manière de vivre sa carrière plus sereine. À ce sujet, environ 8 joueuses sur 10 ont déjà envisagé une reconversion ; c'est le cas pour 76,7 % des joueuses de LFB contre 84,6 % des joueuses de LF2. Pour faible qu'elle soit, cette différence s'explique en raison d'un risque de chômage plus prégnant en LF2 qu'en LFB. Avec 100 % des joueuses ayant déjà connu une saison sans club répondant favorablement à la question de la préparation à la reconversion, on peut dire que le chômage et par extension les moments éprouvants d'une carrière comme les blessures entre autres, font prendre conscience de l'importance d'envisager son après-basket. Notons néanmoins que ces éléments apparentés à des sortes de *turning points* (Grossetti, 2006, p. 10) peuvent être remplacés, de façon conditionnelle certes, par des produits de stratégie auxquels participent « culture fédérale » et influence des « anciens » (Javerlhac, Bodin, Huet & Robène, 2011, p. 175).

Le traitement des matériaux tirés de cette enquête fait clairement apparaître un métier où la concurrence entre les joueuses est forte, les conditions contractuelles et les rapports subjectifs à la carrière variés, l'impact sur la vie privée apparemment prononcé. Par ailleurs plusieurs voies d'accès à la profession se manifestent, rythmées par une incertitude des carrières. Ainsi, l'influence familiale dans ces parcours n'est pas négligeable sans qu'elle constitue toutefois une condition exclusive, et le métier de basketteuse pose problème lorsque la carrière s'oppose

Tableau 1. Joueuses ayant déjà connu une saison sans club en fonction de la nationalité⁷. Lecture : 35,3 % des étrangères déclarent avoir déjà connu une saison sans club. – *Players having already known a season without club according to the nationality.*

Saisons sans club Nationalité	Non réponse	Oui	Non	TOTAL
Française	38,5 %	0,0 %	61,5 %	100 %
Étrangère	0,0 %	35,3 %	64,7 %	100 %
TOTAL	26,8 %	10,7 %	62,5 %	100 %

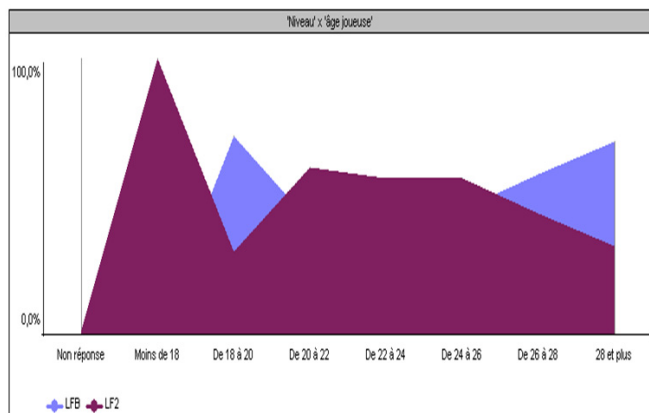


Fig. 3. Âge des joueuses et niveau sportif. Lecture graphique : 100 % des joueuses ayant moins de 18 ans jouent en LF2. – *Age of the players and sports level.*

à la vie conjugale. Cette enquête n'a pas épuisé la question du couple travail sportif/vie privée, ainsi de nouvelles enquêtes en cours permettront à la fois d'étendre notre échantillon à tous les clubs professionnels français et d'approfondir l'analyse grâce à l'injection de nouveaux items de caractérisation. Mais l'objectivation du marché du basket-ball féminin ne peut se contenter de ces seuls aspects de la carrière, aussi les résultats liés aux contractualisations méritent un examen particulier. L'enquête a permis de souligner une hétérogénéité en la matière qu'il s'agisse des types de contrats, des contrats eux-mêmes, des salaires. Là encore des zones d'ombre subsistent même si les résultats obtenus dépendent indiscutablement du règlement LFB érigé par la FFBB. En posant ce cadre dans lequel le triptyque club-agent-joueuse s'inscrit nécessairement, l'institution fédérale place ces acteurs dans un système de contraintes et d'actions définissant les bases de la professionnalisation définie plus avant. Il faudra sans détour enquêter au plus près de ces interactions pour saisir les processus qui conduisent à la construction du groupe des joueuses, à leur évaluation, à leur réputation, à leur vente aussi. Cependant, et comme prévu, ce niveau d'analyse ne figure pas dans cet article mais implique que soient encore discutés nos résultats pour le rendre possible ailleurs et plus tard.

Se peut-il par exemple que la structuration du marché des joueuses dépende de l'âge et que celui-ci influence les niveaux sportifs ? Présentées dans la figure 3, les données

⁷ Les 35,8% de « non réponse » correspondent aux joueuses qui sont soit sous convention avec le club, soit sans contrat.

montrent que c'est le cas pour les clubs de la région Nord-Pas-de-Calais où aucune joueuse mineure n'évolue en LFB. C'est encore là que se retrouve le plus grand nombre de joueuses ayant de 18 à 20 ans et de 28 ans et plus. On supposera que les clubs de l'élite cherchent surtout à recruter des joueuses d'expérience et réputées (Menger, 2009), ou des espoirs issues des centres de formation ou de l'INSEP. Mais pourquoi les joueuses ayant entre 20 et 28 ans sont-elles moins significativement représentées ? Il semblerait qu'un tri s'opère ici, au gré d'une concurrence excluant les joueuses n'ayant pas suffisamment progressé. Ainsi des équipes de LF2 récupèrent-elles des joueuses désireuses d'obtenir davantage de temps de jeu, de reprendre des études⁸, de finir une carrière de LFB pour les plus âgées⁹. Le championnat de LF2 se distingue ainsi avec une répartition plutôt équilibrée des catégories d'âges allant de 20 à 26 ans. Presque 20 % des joueuses ont entre 22 et 24 ans ou entre 24 et 26 ans ; cette proportion diminuant à mesure que l'âge augmente. On peut une fois encore penser que les joueuses issues de la formation en LFB ayant voulu reprendre des études auront l'opportunité de le faire dans un club de LF2 acceptant cette situation¹⁰, à moins qu'il ne faille inverser le sens de la corrélation. Ceci dit notre terrain ne présente en la matière que peu de singularités par rapport à un monde sportif différent, et masculin, où cursus scolaire et cursus sportif sont en concurrence (Bertrand, 2011, p. 91) : le football.

Comment ces catégories d'âges influencent-elles les types de contractualisation ? Sans surprise l'âge participe de la régulation des carrières et, ce faisant, du marché. Le traitement des questionnaires montre ainsi que les joueuses n'ayant pas de contrat ont moins de 20 ans (Fig. 4) et évoluent toutes dans les clubs de LF2 de l'échantillon. Tout porte à croire que l'avancée en âge devient, jusqu'à une limite que l'enquête ne permet pas de situer précisément, un facteur favorisant la contractualisation : ainsi en deçà de 24 ans trouve-t-on de nombreuses joueuses sous convention pendant que toutes les

⁸ Certains clubs de LF2 acceptent que les joueuses étudient parallèlement à la pratique régulière du basket en échange d'un salaire inférieur à celui pratiqué sur le « marché ».

⁹ On dit d'ailleurs de ce genre de joueuse, souvent capitaine d'équipe, qu'elle est « la maman » du groupe.

¹⁰ Les discussions informelles réalisées dans le cadre de l'enquête permettent de suggérer cette donne dans les clubs d'Armentières et Dunkerque. En revanche, le club de Calais, qui avait pour la saison étudiée des objectifs d'accession, souhaitait un effectif exclusivement professionnel.

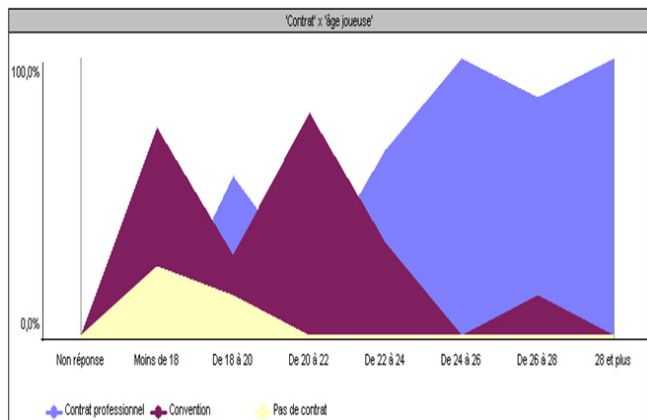


Fig. 4. Âge des joueuses et type de contrat. Lecture graphique : 100 % des joueuses ayant 28 ans ou plus sont sous contrat professionnel. – *Age of the players and the type of contract.*

joueuses de plus de 28 ans détiennent un contrat de professionnelle. Il faudra approfondir cet aspect et repérer un âge-limite, soit cette frontière au-delà de laquelle l'âge devient négativement discriminant.

Quoi qu'il en soit, ce graphique place la gestion de la carrière au centre d'un questionnement sur la professionnalisation et ses déterminants. Si on retrouve des joueuses professionnelles à tout âge, la « jeunesse » (ici moins de 24 ans) empêche une contractualisation professionnelle que corrige cependant le conventionnement¹¹. Passé cet âge, la quasi-totalité des basketteuses possède un contrat puisque les cohortes de joueuses non « élues » sortent du métier et, de fait, d'un traitement quantitatif du terrain. Ainsi peut-on affirmer que les clubs de LFB et de LF2 disposent de deux stratégies de recrutement différentes dans notre échantillon. Là où les uns préfèrent un recrutement privilégiant l'expérience ou la performance et la jeunesse de talents en formation, d'autres s'attachent plutôt à « récupérer » des joueuses à moindre coût. Nous ne sommes de ce point de vue pas en mesure d'explicitier la régulation : nos données restent incomplètes pour caractériser exactement le sens de l'action (soit par défaut ou par choix) et sa source (les dirigeants ou les joueuses). Il reste en revanche probable que les ressources économiques des clubs, inégalement distribuées comme on le sait entre les clubs de LFB et de LF2, structurent le positionnement des dirigeants (et donc des joueuses selon leur niveau de performance, leur réputation...) sur le marché.

6 Conclusion

Il faut au terme de ce travail maintenir une vigilance assumée pour ce qui regarde la justesse de la

¹¹ Précisons que ce statut n'éloigne pas clairement les joueuses d'un mode de vie proche de celui vécu par les professionnelles compte tenu du temps consacré à la pratique et de l'absence d'activité en dehors de celle-ci.

discussion, la portée des résultats et des éléments d'interprétation. Si nous avons essayé de tenir le cap d'une interprétation contrôlée sans tomber dans le piège de la surinterprétation (Lahire, 1996, p. 75), convenons que cet article n'a pour l'instant aucune pertinence au-delà du périmètre de notre échantillon. Comment dès lors procéder pour garantir une validité étendue et, conséquemment, une théorisation même inachevée ? Il faut approfondir cette première recherche en tenant compte de trois dimensions qui élargissent les terrains d'enquêtes : l'espace, le temps, l'action (et donc les catégories d'acteurs). Ainsi une perspective d'enquête à l'échelle nationale s'imposera et permettra de dresser un panorama complet du basket-ball féminin de haut-niveau en France. Cette étape contribuera en outre à l'amélioration des résultats présentés ici puisque la certification d'une monographie statistique dépend aussi de la démarche comparative à laquelle on la soumet (Mendras & Oberti, 2000). En effet le territoire du Nord-Pas-de-Calais reste un cas en quelque sorte et rien ne nous permet de le qualifier : peut-être est-il exemplaire, atypique. Il faudra en outre examiner l'évolution des carrières des joueuses sur plusieurs années pour dégager les vecteurs de réussite et d'échec contenus dans les socialisations sportives, ou des variations systématisées dans un modèle causal stable (Abbott, 2011, p. 195–198). En la matière, le modèle de la production narrative s'imposera, notamment parce qu'il a déjà fait ses preuves notamment au sujet de l'échec dans la carrière sportive (Ball, 1976). Notons que ces deux derniers points s'adressent autant aux joueuses qu'aux agents, figures et tiers de la régulation du marché. Enfin, en combinant ces deux premières orientations à une démarche de type ethnographique, on optimisera sans doute notre connaissance du milieu et de ce qu'on y collecte (Becker, 1985, p. 19; Bizeul, 2003; Renahy, 2010; Wacquant, 2000, p. 61). Souhaitons que cet article nous ait préparés à une étude en situation car, dans le cas contraire, nous n'accéderons pas à « l'armature intelligible d'une expérience sensible » (Bromberger, 2004, p.120) sans laquelle la compréhension d'un marché ne peut être sociologique ; que les enquêtes soient consacrées aux joueuses ou à leurs agents.

Bibliographie

- Abbott, A. (2011). Time matters. Traduction de l'épilogue par Claire Lemercier et Carine Ollivier. *Terrains & travaux*, 19, 183–203.
- Artiaga, L. (2010). Basket-ball. In Attali, M., & Saint-Martin, J. (Eds.), *Dictionnaire culturel du sport*. Paris : Armand Colin, 28–31.
- Augustin, J.-P. (2007). *Géographie du sport*. Paris : Armand Colin.
- Ball, D. (1976). Failure in Sport. *American Sociological Review* 41, 4, 726–739.

- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain – Produire et analyser des données ethnographiques. 4^e édition augmentée*. Paris : La Découverte.
- Bertrand, J. (2011). La vocation au croisement des espaces de socialisation : Etude sociologique de la formation des footballeurs professionnels. *Sociétés contemporaines*, 82, 85–106.
- Boudon, R., & Leroux, R. (2003). *Y a-t-il encore une sociologie ?* Paris : Odile Jacob.
- Bourg, J.F., & Gougnet, J.J. (2012). *Economie du sport. 3^e édition*. Paris : La Découverte.
- Bizeul, D. (2003). *Avec ceux du FN : un sociologue au front national*. Paris : La Découverte.
- Brissonneau, C., Aubel, O., & Ohl, F. (2008). *L'épreuve du dopage - Sociologie du cyclisme professionnel*. Paris : PUF.
- Bromberger, C. (2004). Les pratiques et les spectacles sportifs au miroir de l'ethnologie. In, *Dispositions et pratiques sportives : Débats actuels en sociologie du sport* (pp. 115–128). Paris : L'Harmattan.
- Demazière, D. (2009). Postface : Professionnalisations problématiques et problématiques de la professionnalisation. *Formation emploi*, 108, 83–90.
- Drut, B. (2011). *Economie du football professionnel*. Paris : La Découverte.
- Dubar, C. (2006). *Faire de la sociologie. Un parcours d'enquêtes*. Paris : Belin.
- Dubar, C., & Tripier P. (2005). *Sociologie des professions. 2^e édition revue et augmentée*. Paris : Armand Colin.
- Forté, L. (2006). Fondements sociaux de l'engagement sportif chez les jeunes athlètes de haut niveau. *Science & Motricité*, 59, 55–67.
- Frey, J., & Eitzen, S. (1991). Sport and Society. *Annual Review of Sociology*, 17, 503–522.
- Glaser, G., & Strauss, A. (2010). *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*. Paris : Armand Colin.
- Grossetti, M. (2006). L'imprévisibilité dans les parcours sociaux. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 120, 5–28.
- Javerliac, S., Bodin, D., Huet, A., & Robène, L. (2011). Pouvoir et vouloir se former. Analyse d'une étape décisive dans le processus de reconversion des sportifs de haut-niveau en France à travers l'étude comparée de l'escrime et du tennis de table. *L'Année sociologique*, 61, 173–199.
- Kahn, L. (1991). Discrimination in Professional Sports: a survey of the literature. *Industrial and Labor Relations Review*, 44, 3, 395–418.
- Lahire, B. (1996). Risquer l'interprétation. Pertinences interprétatives et surinterprétations en sciences sociales. *Enquête, Anthropologie, Histoire, Sociologie*, 3, 61–83.
- Lemieux, C. (2000). *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*. Paris : Métailié.
- Le Velly, R. (2012). *Sociologie du marché*. Paris : La Découverte.
- Malochet, G. (2007). La féminisation des métiers et des professions. Quand la sociologie du travail croise celle du genre. *Sociologies Pratiques*, 14, 91–99.
- Mendras, H., & Oberti, M. (2000). *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires*. Paris : Armand Colin.
- Menger, P.E. (2009). Talent et réputation. Les inégalités de réussite et leurs explications dans les sciences sociales. In Menger, P.E., *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*. Paris : Gallimard-Seuil.
- Mennesson, C. (1994). Les sociabilités féminines. Analyse comparée de trois sports collectifs. *Revue Staps*, 34, 17–31.
- Minquet, J.-L. (2004). Sports, football et finance. *Revue Française de Gestion*, 150, 141–160.
- Quivy, R., & Campenhoudt, L.V. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales. 3^e édition*. Paris : Dunod.
- Renahy, N. (2010). *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*. Paris : La Découverte.
- Sablik, E., & Mennesson, C. (2008). Carrières sexuelles et pratiques sportives. *Sciences Sociales et Sport*, 1, 79–113.
- Service de Presse FFBB (2010). *Dossier de presse, Assemblée générale 2010, samedi 26 juin 2010, Limoges*.
- Sorignet, P.E. (2004a). Un processus de recrutement sur un marché du travail artistique : le cas de l'audition en danse contemporaine. *Genèse*, 57, 64–88.
- Sorignet, P.E. (2004b). Sortir d'un métier de vocation : le cas des danseurs contemporains. *Sociétés Contemporaines*, 56, 111–132.
- Strauss, A. (1992). *Miroirs et masques, une introduction à l'interactionnisme*. Paris : Métailié.
- Wacquant, L. (2000). *Corps et âmes. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Marseille : Agone.